

INDEX **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

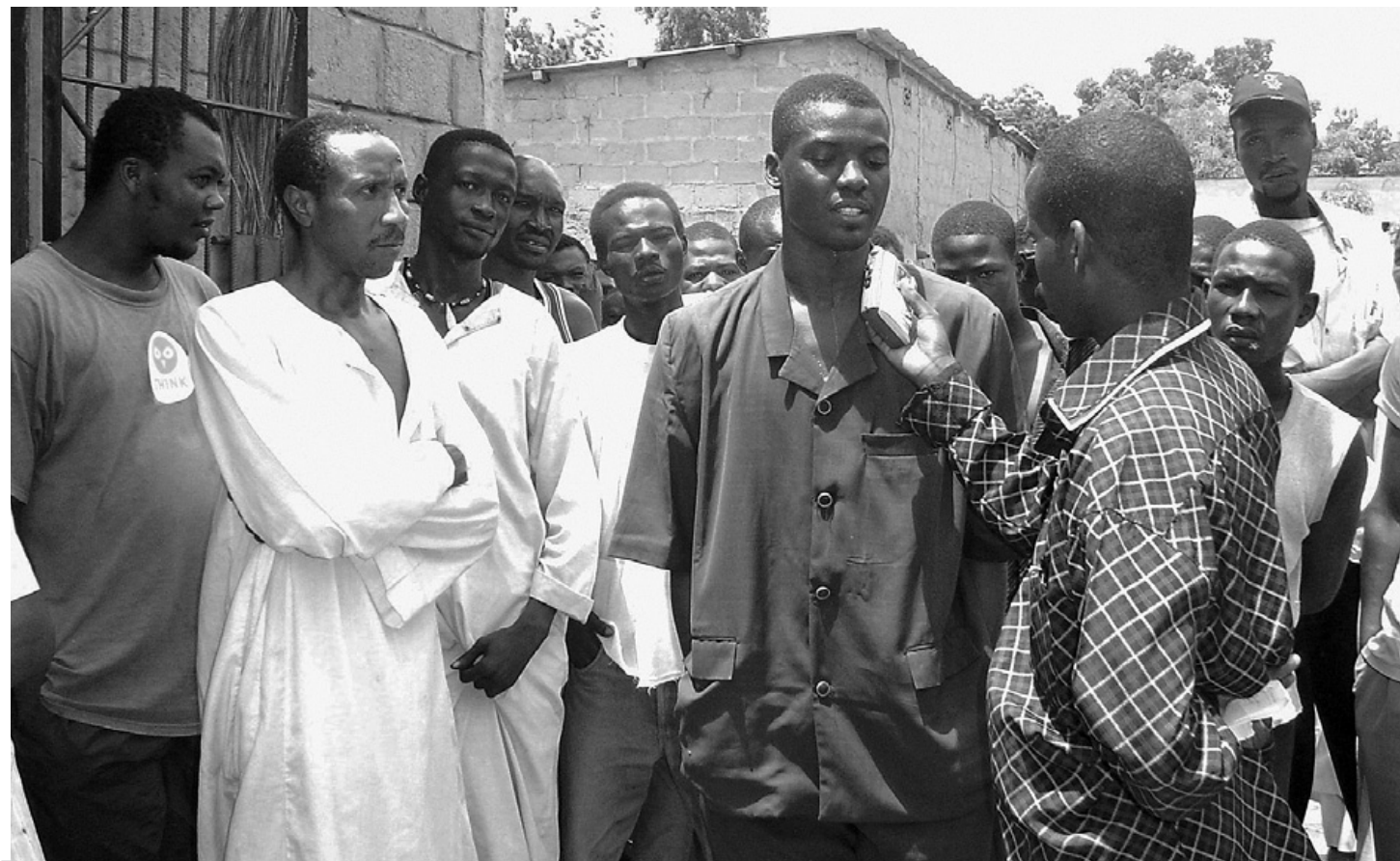
Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

Il faut reconnaître, toutefois, que le gouvernement Déby a contribué à l'avènement des médias actuels au Tchad. Avant son accession au pouvoir, les médias d'État, tels que la Radio nationale du Tchad, la Télévision nationale du Tchad et l'Agence tchadienne de presse, détenaient le monopole de l'information. Aujourd'hui, le Tchad compte plusieurs stations de radios associatives et communautaires et plusieurs organes de presse, bien que la



TCHAD

télévision relève toujours du domaine exclusif de l'État.

Depuis le 25 mai 2007, il n'est plus nécessaire de soumettre chaque numéro des journaux au ministère des Communications afin d'obtenir l'autorisation de les distribuer. Pendant les six mois précédents, la presse écrite encourait la censure préalable en raison d'un état d'urgence déclaré le 13 novembre 2006 et édicté dix jours plus tard par l'Assemblée nationale. Cet état d'urgence visait à contrer la violence intercommunautaire qui avait fauché de nombreuses vies dans la partie est du pays. Il a pris fin, et avec lui la censure préalable, lorsque le gouvernement a omis de solliciter auprès de l'Assemblée nationale la prolongation exigée par la Constitution.

De nombreux observateurs ont vu dans l'état d'urgence un moyen utilisé par le Président Idriss Déby pour s'assurer la mainmise sur la presse. En 2006, la critique envers son régime était devenue de plus en plus virulente. En effet, le gouvernement avait tenu, avec succès, un référendum ayant pour objet la modification de la Constitution afin de permettre au président de se présenter indéfiniment aux élections; il a d'ailleurs été réélu la même année. Or, au moment où la presse livrait une couverture négative des événements, au moins trois journalistes ont été mis en prison.

Il faut reconnaître, toutefois, que le gouvernement Déby a contribué à l'avènement des médias actuels au Tchad. Avant son accession au pouvoir, les médias d'État, tels que la Radio nationale du Tchad, la Télévision nationale du Tchad et l'Agence tchadienne de presse, détenaient le monopole de l'information. Aujourd'hui, le Tchad compte plusieurs stations de radios associatives et communautaires et plusieurs organes de presse, bien que la télévision relève toujours du domaine exclusif de l'État.

La note globale du Tchad a certainement été renforcée par les deux points et demi de l'objectif 5, institutions de soutien. L'objectif 1, liberté d'expression, a obtenu une note à peine supérieure à 2, tandis que les objectifs 2 et 3, journalisme professionnel et pluralité des sources d'information, ont atteint respectivement 1,91 et 1,78. L'objectif 4, gestion des affaires, est celui qui, de toute évidence, avec sa note de 1,03, a le plus freiné le résultat général.

COUP D'ŒIL SUR LE TCHAD

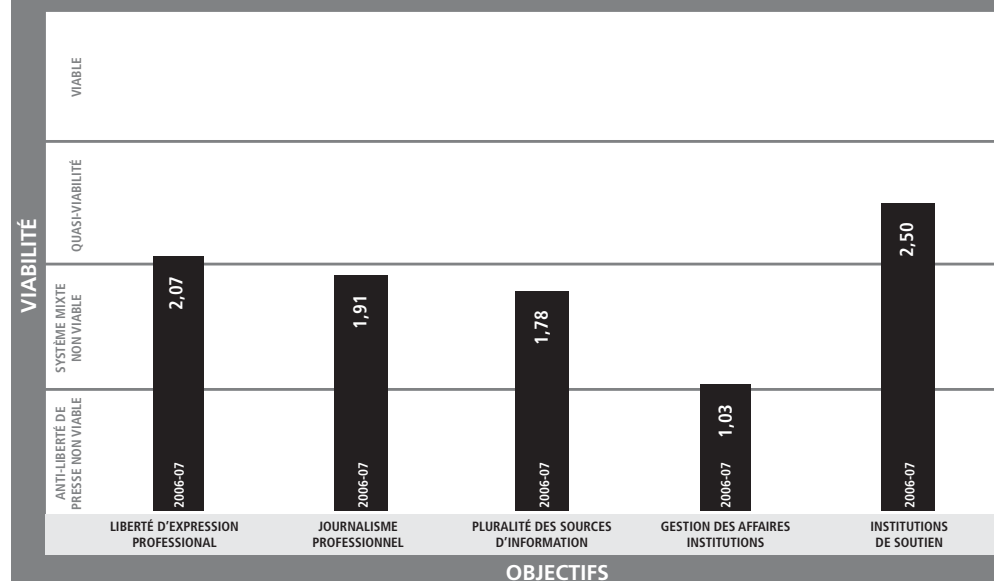
GÉNÉRAL

- > **Population** : 10 111 337 (estimé de juillet 2008, *CIA World Factbook*).
- > **Capitale** : N'Djamena.
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : Saras 27,7 %, Arabes 12,3 %, Mayo-Kebbis 11,5 %, Kanem-Bornous 9 %, Ouaddais 8,7 %, Hadjarais 6,7 %, Tandjiles 6,5 %, Goranes 6,3 %, Fitri-Bathas 4,7 %, autres 6,4 %, inconnus 0,3 % (recensement de 1993, *CIA World Factbook*).
- > **Religions (en % de la population)** : musulmans 53,1 %, catholiques 20,1 %, protestants 14,2 %, animistes 7,3 %, autres 0,5 %, inconnus 1,7 %, athées 3,1 % (recensement de 1993, *CIA World Factbook*).
- > **Langues (en % de la population)** : français (langue officielle), arabe (langue officielle), sara (dans le sud), plus de 120 différentes langues et dialectes (*CIA World Factbook*).
- > **RNB (Atlas 2006)** : 4,708 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007).
- > **RNB par habitant (PPP 2006)** : 1 170 dollars US (Banque mondiale de développement, 2007).
- > **Taux d'alphabétisme** : 47,5 % (hommes 56 %, femmes 39,3 %) (estimé de 2003, *CIA World Factbook*).
- > **Président ou autorité suprême** : président, lieutenant-général Idriss Deby Itno (depuis le 4 décembre 1990).

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite et de stations de radio et de télévision en activité** : presse écrite : 28 quotidiens, 4 périodiques; stations de radio : 6; stations de télévision : 1.
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : les trois principaux journaux en circulation : *Le Progrès* (quotidien), *N'Djamena Hebdo* (hebdomadaire privé), *L'Observateur* (hebdomadaire privé).
- > **Indices d'écoute** : les trois radios les plus populaires : Radiodiffusion Nationale Tchadienne (propriété de l'État), FM Liberté (privée), La Voix du Paysan (catholique).
- > **Agences de presse** : Agence tchadienne de presse (ATP)
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 60 000 (estimation de 2006, *CIA World Factbook*)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: TCHAD



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,07

La plupart des indicateurs de cet objectif avoisinent la note globale, mis à part l'indicateur 4, crimes contre les journalistes, classé près d'un point sous la moyenne. À l'autre bout du spectre, les panélistes, ayant tenu compte du fait qu'il n'existe aucune mesure légale entravant l'accès à la profession de journaliste, ont accordé à l'indicateur 9 une note de plus d'un point au-dessus de la moyenne.

L'article modifié numéro 27 de la Constitution (adopté le 31 mars 2006) et la loi 029/1994 réglementent la presse au Tchad. Bien que ces lois garantissent la liberté de la presse et qu'elles soient en harmonie avec les normes internationales, des problèmes subsistent quant à leur mise en application. Il en est ainsi particulièrement à l'intérieur du pays, où les administrateurs locaux l'ignorent et violent impunément la liberté d'expression. Les principaux obstacles à la liberté de la presse, d'après les panélistes, sont le zèle exagéré des autorités et l'ignorance de la loi.

Les panélistes sont d'avis que le processus de délivrance de licences pour les médias électroniques est légalement équitable et qu'il est fondé sur la libre concurrence. La responsabilité de délivrer ces licences est confiée au Haut Conseil de la communication (HCC), tandis que les fréquences sont accordées par l'Office tchadien de régulation des télécommunications (OTRT). Le HCC, organisme de réglementation, est très asservi aux volontés du gouvernement malgré le mandat dont il est investi en vertu de l'article 184 de la Constitution. Il est composé de neuf membres : trois représentants des médias et six personnes nommées par les instances politiques.

Aucune discrimination en matière de délivrance de licence n'a été rapportée jusqu'à présent. Un organe de presse qui se voit refuser une licence a un droit d'appel à N'Djamena ou dans les provinces, auprès de la Chambre administrative de la Cour suprême de justice ou de la Cour d'appel selon le cas. Actuellement, seules les licences pour la radio ne sont pas exclusives à l'État et le monopole de la télévision appartient au diffuseur d'État Télétchad.

Tous les panélistes déplorent l'absence d'exonération fiscale pour les entreprises médiatiques. La plupart des stations de radio sont inscrites comme sociétés à but non lucratif et non comme entreprises, car les licences de radio commerciales sont hors de prix. Pourtant, les stations de radio ne bénéficient pas des exonérations accordées aux autres sociétés à but non lucratif et sont soumises au même régime fiscal que n'importe quel secteur de l'économie tchadienne. Gato FM, la seule

station de radio travaillant en tant qu'entreprise pourvue d'une licence commerciale, est traitée de la même façon que n'importe quelle autre entreprise.

Arrestations, assassinats, actes d'intimidation et agressions se sont produits fréquemment ces dernières années. En 2005, cinq cas d'atteinte à la liberté de la presse ont été rapportés, et onze l'ont été en 2006. La tendance diminue, toutefois, en raison des mesures temporaires de censure qui ont été prises dans le but d'empêcher la publication d'articles pouvant entacher la réputation du régime Déby. Les auteurs de tels méfaits n'ont jamais été poursuivis.

La loi du pays garantit l'indépendance des journalistes, mais le ministère de la Communication supervise en permanence les médias d'État,

La diffamation est visée par le Code criminel (article 47 de la loi sur la presse) et les infractions sont punissables d'un à six mois de prison. Il appartient au défendeur de prouver qu'il n'y a pas eu diffamation. La société, en général, doute énormément de l'intégrité des juges, mais il est difficile de prouver quoi que ce soit. Au cours des états généraux de la justice, en 2003, les

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMOUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

magistrats eux-mêmes se sont élevés contre les nombreux cas de corruption rapportés dans leurs rangs.

Selon le *Human Rights Practices Report* de 2006 du département d'État des États-Unis, il n'existe aucune loi sur la liberté de l'information au Tchad. Le rapport indique aussi que l'information n'est souvent divulguée qu'aux journalistes travaillant pour les médias d'État, et des journalistes privés se plaignent de ce traitement injuste. Par contre, les panélistes de l'IVM, de leur côté, rapportent que l'information publique est accessible autant aux médias privés qu'aux médias publics, sauf dans les cas de sécurité nationale où l'information n'est alors divulguée qu'aux médias d'État.

Il est bien entendu plus facile d'accéder aux médias internationaux à N'Djamena que dans les provinces. Les médias du Tchad, par ailleurs, diffusent ou retransmettent sans problèmes les informations en provenance des médias étrangers (par ex., RFI et BBC).

L'entrée dans la profession de journaliste n'est réglementée ni par une loi sur la presse ni par un code de déontologie ou d'éthique. Toute personne qui le désire peut donc devenir journaliste, sans même aucune formation.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 1,91

À la lumière des observations des panélistes, le journalisme au Tchad remplirait les normes de qualité de la profession. Des normes éthiques et déontologiques sont en vigueur et elles sont acceptées par tous les intervenants du secteur des médias. Cependant, les journalistes du Tchad doivent affronter des problèmes, tels que la maigreur des salaires, le coût élevé de l'accès aux sources d'information, l'autocensure, tant dans les médias publics que dans les médias privés, l'équipement désuet et, ajoutons, l'habitude de certains acteurs politiques et économiques de leur offrir des cadeaux destinés à « acheter » leur conscience.

Les indicateurs reflètent ces conditions, affichant dans leur ensemble une note assez proche de la moyenne générale. L'indicateur 8, reportage spécialisé, obtient une note plutôt élevée en comparaison des autres, tandis que les indicateurs 3 et 7, qui ont trait à l'autocensure et à la modernité de l'équipement, héritent d'une note nettement plus basse.

En règle générale, les reportages des médias privés sont objectifs et bien documentés. Mais afin de publier un article à sensation, il arrive que des journalistes présentent une version subjective, parfois très biaisée, de faits dont ils n'ont pas suffisamment vérifié l'authenticité. Dans leurs recherches, les

journalistes font appel à des experts des domaines juridique, médical ou de l'ingénierie.

Le code d'éthique et de déontologie de la presse tchadienne a été publié en 2002 par l'Union des journalistes tchadiens. Il est conforme aux normes internationales et tous les acteurs médiatiques du Tchad lui font bon accueil. Hélas! comme dans plusieurs pays d'Afrique, les panélistes ont rapporté de nombreuses entorses au code, le phénomène le plus répandu étant celui des « gombos », ou reportages payés, pratiqués surtout par de jeunes journalistes indépendants qui cherchent à joindre les deux bouts.

L'autocensure existe, tant dans les médias publics que privés. Les panélistes ont le sentiment que cette pratique se justifie, compte tenu de la crainte inspirée par les autorités gouvernementales, de la crainte de perdre son emploi ou de celle de perdre des clients qui achètent de l'espace publicitaire. Bien qu'il soit facile de parler de certaines questions sociales, on évite soigneusement d'autres questions plus délicates sur le plan politique. L'autocensure n'est pas nécessairement le lot quotidien des rédacteurs en chef, mais elle est entrée dans les moeurs des journalistes qui se plient aux politiques rédactionnelles de leurs médias, qui habituellement leur indiquent ce dont il faut éviter de parler. En se conformant à ces politiques, les journalistes se dépouillent de leur liberté et de leur jugement critique.

Les journalistes du Tchad ne couvrent pas tous les événements qui se produisent dans le pays. En 2006, le gouvernement a interdit aux médias de couvrir l'agitation qui sévissait dans les régions de l'est du pays, et cette mesure

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

a fait germer l'idée de la censure préalable. Parfois, la loi interdit aux médias de couvrir certains types d'événements. Par exemple, la loi électorale interdit aux médias de divulguer les résultats d'un sondage des électeurs à leur sortie du bureau de scrutin tant que les résultats finaux ne sont pas dévoilés par le comité électoral; cette censure, toutefois, ne touche pas les médias publics. En ce qui concerne la couverture de certains sujets délicats, comme la sécurité nationale, aucune restriction légale ou juridique n'est imposée, mais en parler peut entraîner des représailles envers les journalistes ou leurs médias. Pour en citer un exemple, en 2006, Évariste Ngaralbaye, pigiste pour *Notre Temps*, a passé quatre jours en prison pour avoir publié un article dans lequel il accusait l'armée nationale de recruter des mineurs.

Les salaires des journalistes sont insignifiants; ils varient entre 30 000 et 50 000 francs CFA (60 \$ US à 100 \$ US) par mois. D'après les panélistes, ces maigres salaires expliquent la mendicité et la corruption qui sont monnaie courante dans la profession.

Les nouvelles et l'information ne sont pas accessibles en tout temps. La télévision nationale, par exemple, ne diffuse qu'entre 18 h et 23 h. Le divertissement l'emporte sur l'actualité dans l'ensemble des médias. La programmation se compose à 30 % d'actualités, à 60 % de divertissement et à 10 % d'émissions culturelles ou éducatives.

En raison de la désuétude de l'équipement, aucun diffuseur d'émissions radiophoniques ou télévisées, pas même ceux de l'État, ne rejoint l'ensemble du territoire national. Les radios communautaires, qui sont les médias les plus largement répandus, ont besoin d'équipement informatique moderne et puissant. La presse écrite doit elle aussi s'en sortir avec des presses qui ont fait leur temps. Il existe quatre imprimeries privées au Tchad : l'Imprimerie du Tchad, l'Imprimerie AGB, l'Imprimerie nationale du Tchad et l'Imprimerie évangélique. Toute aide apportée sous forme d'équipement adapté aurait une portée majeure sur le secteur de l'imprimerie.

Il ne fait pas de doute que les diffuseurs du Tchad présentent des émissions de qualité. En fonction de leurs politiques rédactionnelles, certains médias traitent mieux l'information que d'autres. Ainsi, la presse écrite surpasse les autres types de médias dans sa présentation des nouvelles économiques, tandis que les médias audiovisuels privés surpassent les médias publics dans les reportages d'événements qui sont de nature à intéresser le public.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 1,78

Les notes accordées par les panélistes traduisent le peu de diversité au chapitre des sources d'information et d'actualités accessibles au public. Par exemple, ils ont attribué une note de près de zéro à l'indicateur 4 en raison de la présence au pays d'une seule agence de presse, qui appartient à l'État. Deux indicateurs, par contre, ont atteint une note d'environ un point supérieure à la moyenne : l'indicateur 2, restrictions de l'accès des citoyens aux médias, et l'indicateur 5, la radio et la télévision privée produisent leurs propres émissions d'actualité.

Il existe, au Tchad, une variété de sources d'information : télévision, radio, presse écrite et Internet. Tous peuvent y accéder librement, aucune mesure légale ne l'interdisant de quelque manière que ce soit; il faut noter, toutefois, que la plupart des médias sont établis à N'Djamena et dans d'autres centres urbains, ce qui crée une difficulté aux populations rurales. Autre facteur contraignant : le très faible revenu de la population. Seulement trois pour cent de la population peuvent acheter régulièrement un journal, ce qui explique la rareté des journaux étrangers de même que le tirage faible et irrégulier de la plupart des journaux nationaux. Dans les régions rurales, les 30 stations de radio communautaires du

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

pays sont les médias les plus accessibles et les plus répandus. Luxe pour les Tchadiens, Internet n'est accessible que dans les régions urbaines et le seul fournisseur au pays est SOTEL Tchad.

Comme dans plusieurs autres pays d'Afrique, les médias publics du Tchad sont d'abord et avant tout au service du gouvernement et de ses institutions politiques. Les patrons de ces médias sont des membres du parti présidentiel, et plus de 80 % des nouvelles, à la télévision et à la radio, portent sur les activités du président et du gouvernement; l'opposition se voit souvent refuser l'accès aux médias d'État. Quant aux émissions culturelles, éducatives ou relatives à la santé publique, elles occupent un temps d'antenne négligeable.

Les stations radio privées produisent leurs propres émissions d'information et retransmettent les productions des médias étrangers. Par exemple, la station de radio FM Liberté retransmet les émissions de Voix de l'Amérique.

L'information concernant la propriété des médias n'est pas accessible au public; l'aspect financier de la propriété, tel que l'identité des associés passifs, est particulièrement inaccessible. Il n'en demeure pas moins que les affiliations politiques d'un propriétaire transparaissent dans le contenu des médias, car ces derniers sont ouvertement partiaux. L'Église catholique possède six stations de radio au pays; ces stations appartiennent plus précisément aux diocèses, qui sont indépendants les uns des autres.

La presse aborde quantité de problèmes touchant la société, mais aucun média n'est spécifiquement voué aux intérêts des minorités. Jusqu'à récemment, le seul sujet tabou pour les médias était celui de l'excision des femmes. Dernièrement, les directeurs de Dja FM ont éprouvé des difficultés de la part de dirigeants religieux islamiques pour avoir parlé de cette question sur les ondes.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 1,03

Dans cet objectif, aucun indicateur n'a obtenu de bons résultats. Les indicateurs 2, 4 et 5 (reliés à la multiplicité des sources de revenus, au pourcentage de revenu tiré de la publicité et aux subventions gouvernementales) ont malgré tout obtenu environ un demi-point au-dessus de la moyenne finale; toutefois, l'indicateur 3 frôle le zéro en raison de l'absence d'un marché de la publicité, tandis que l'indicateur 7 l'atteint, aucune donnée sur la circulation des journaux et sur les auditoires n'étant recueillie.

Au Tchad, les entreprises de presse ne fonctionnent pas comme de vraies entreprises commerciales et ne génèrent

pas de profit comme elles le devraient. Les médias, mis à part ceux de l'État, ne portent aucune attention aux méthodes comptables ou aux règles du monde des affaires; ils ne dressent jamais de bilan, par exemple. Quant aux salaires des journalistes, ils sont entièrement laissés à la discrétion des patrons de l'entreprise.

Depuis l'an 2000, le gouvernement est intervenu à deux reprises pour aider financièrement les médias. Une aide annuelle directe est prévue dans la loi sur la presse (articles 32 à 35), mais dans la plupart des cas, il est difficile d'en connaître la destination finale. Cette aide est accordée selon la taille et le professionnalisme de chaque média, en fonction de la seule évaluation du HCC. Les revenus des médias proviennent de la publicité ainsi que de partenariats avec des organisations internationales et des entreprises. Les médias d'État, quant à eux, reçoivent directement les déboursements de l'État en plus de tirer des revenus de la publicité.

Il n'existe aucune agence de publicité ni aucun marché pour la publicité. Les clients imposent souvent leurs prix et les médias n'ont d'autre choix que d'accepter. L'espace réservé à la publicité dans les médias est souvent réduit à moins d'un pour cent et les revenus qui en découlent sont risibles. Afin de combler le vide, les médias sont constamment à la recherche d'abonnements et de financement extérieur. La loi sur la presse édicte que les rentrées de fonds provenant de la publicité ne peuvent excéder 20 % du revenu des médias communautaires.

Aucune statistique sur la circulation des journaux ou sur l'utilisation d'Internet ni aucune étude de marché ou indice d'écoute n'existent au Tchad.

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 2,50

Les panélistes ont applaudi le travail accompli par les associations et les ONG, et les indicateurs 1, 2 et 3 ont clairement fait grimper la moyenne finale. Par contre, la faiblesse de la formation et des réseaux de distribution a fait en sorte que les indicateurs 4 et 7 n'ont récolté que des notes inférieures à 2.

Au Tchad, des associations de soutien collaborent avec des organisations internationales pour protéger les intérêts du secteur des médias et exercer des pressions sur les instances publiques. L'Association des éditeurs de la presse privée au Tchad et l'Union des radios privées du Tchad (URPT) offrent des programmes de formation et défendent les intérêts juridiques et commerciaux de leurs membres. L'Union des journalistes tchadiens, le Syndicat des professionnels de la communication, l'Association des femmes journalistes et l'Association des journalistes arabophones offrent des services, comme la formation professionnelle, exercent des pressions pour la liberté de la presse et proposent des cours sur le respect des règles de l'éthique et de la déontologie. Les membres de ces organisations sont très nombreux.

Les ONG internationales, bien que présentes, ne participent pas à la modification de la législation touchant les médias. Ces ONG, il est vrai, exercent souvent des pressions auprès du gouvernement afin qu'il modifie la législation touchant

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

la presse; mais lorsque les réformes sont en marche, le gouvernement ne les consulte pas.

La qualité de l'enseignement au Tchad a régressé de façon importante ces dernières années, de sorte qu'en général les jeunes diplômés sont mal préparés pour entrer sur le marché du travail. Il n'y a pas d'école de journalisme au Tchad, mis à part les cours donnés à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de N'Djamena, dans la section des Sciences et Techniques de la Communication. Les jeunes journalistes doivent se rendre à Niamey, au Niger, ou à Yaoundé, au Cameroun, s'ils veulent recevoir une formation professionnelle.

Des programmes de formation à court terme sont offerts par des organisations locales et étrangères. La formation porte sur les techniques de reportage, de rédaction, de collecte et de traitement de l'information ainsi que sur la publication et la diffusion, ce qui permet aux journalistes de se recycler et d'atteindre le niveau de leurs collègues régionaux. Ces programmes sont gratuits. Les panélistes ont exprimé le souhait que des formations portent aussi sur les questions juridiques et légales.

Toutes les imprimeries appartiennent au secteur privé; elles sont apolitiques et ouvertes à tous. Les réseaux de distribution appartiennent aussi au secteur privé. Ils n'imposent pas de restrictions et sont souvent apolitiques. Les agences de voyages distribuent la presse écrite de N'Djamena à l'ensemble du pays.

Liste des participants au panel

Bertin Tumba, membre de JED

Odjitan Maji Maji, membre de URPT

Nadjikimo Benoudjita, directeur du journal *Notre Temps*

Tchanguiz Vatankhah, rédacteur en chef, radio Brakoss

Laldjim Narcisse, correspondant pour RSF

Hoinathy Gotngar Noubatan, journaliste, radio Lofiko Sarh

Mahamat Abdoulaye Hassan, radio DJA FM

Aze Keite Djamso, directeur, Télévision tchadienne

Modérateur

Odjitan Maji Maji, journaliste, FM Liberté

L'étude sur le Tchad a été coordonnée et dirigée en partenariat avec Journaliste en Danger, Kinshasa, République démocratique du Congo